

SOMMAIRE

01	LE GROUPE SIEDS	p.4
02	LES FAITS MARQUANTS ET NOUVEAUTÉS 2017	p. 6
03	LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION	p. 10
04	LES INSTANCES SYNDICALES	p.12
05	UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE	p.16
06	LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2017	p.18
07	LE SIGil, LE SIGil'urba ET LE PCRS	p 20
08	LES PROGRAMMES D'AIDES AUX COMMUNES	p. 26
09	LES ACTIONS RSO	p. 32

ÉDITO

Chers adhérents, chers collègues, chers partenaires,

Cette année 2017 a été marquée par une véritable approche pédagogique, d'échanges et d'explications de notre modèle. Je fais référence à notre participation au 1^{er} congrès des Maires des Deux-Sèvres et à une nouvelle édition des Rencontres du SIEDS, ainsi qu'aux actions en direction des scolaires qui soulignent notre volonté d'actionner tous les leviers possibles.

Autant d'initiatives qui permettent de communiquer plus efficacement et de mieux faire connaître notre fonctionnement, nos programmes de travaux et nos entreprises. Ces opérations sont d'autant plus importantes qu'elles nous offrent des retours très positifs.

Notre partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine a été entériné en octobre dernier avec la signature de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique. Ce conventionnement très important pour notre avenir nous permet de tisser des liens très forts avec notre région qui, ne l'oublions pas, est chef de file en matière d'énergie.

Parallèlement à ce rapprochement, les 13 syndicats d'énergie de la Nouvelle-Aquitaine ont constitué une entente qui, dans le plus grand respect de l'autonomie de chacun, vise à mieux s'organiser et répondre aux enjeux de la transition énergétique avec la Région. Des groupes de travail ont été constitués dans lesquels nos entreprises ont été associées.

Enfin, comme l'exige la loi sur la transition énergétique, nous avons constitué avec les intercommunalités du département, une commission consultative paritaire qui constitue un enjeu stratégique important de rapprochement vers les Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI). C'est l'instance qui nous permet de répondre à leurs besoins sur toutes les questions énergétiques.

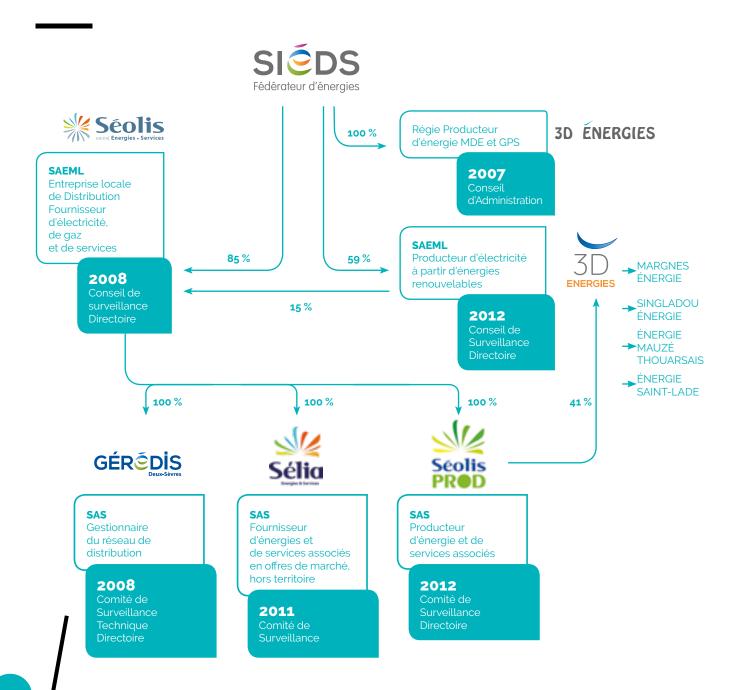
Un nouveau cap est fléché, nous assumons pleinement notre immense responsabilité en tant qu'aménageur du territoire en nous engageant toujours plus en faveur du développement durable et de la transition énergétique. Cette année, je tiens à saluer le travail des hommes et des femmes de nos organisations qui chaque jour porte nos valeurs de proximité et de service public auprès de nos usagers, marques de nos engagements.

Jacques BROSSARD
Président du SIEDS



O I LE GROUPE SIEDS

ORGANISATION DU GROUPE SIEDS 2017





FICHE D'IDENTITÉ



Jacques BROSSARD Président



Philippe BATOT Directeur Général des Services

Communes adhérentes 293 (au 31/12/2017)

Comité Syndical 293 Délégués Titulaires 293 Délégués Suppléants

Bureau Syndical 21 membres dont le Président

Effectifs 24 agents (au 31/12/2017)

Compétences obligatoires Électricité - Réseaux de communication

Compétences facultatives Éclairage public, hors circuits communs Contrôle de concession Système d'Information Géographique d'Intérêt local (SIGil)

Siège social : 14 rue Notre Dame - CS 98 803 - 79 028 NIORT Cedex Tél. 05 49 32 32 60 - www.sieds.fr - info@sieds.fr

CHIFFRES CLÉS

Électricité

293 communes desservies plus de 150 000 points de livraison 15 postes sources HTB/HTA 9 035 postes de distribution HTA/BT 13 869 km de lignes électriques :

- · 8300 km de réseau Moyenne Tension (HTA)
- 5 569 km de réseau Basse Tension (BT)
- 4509 km de lignes enterrées
- 17 975 GWh d'énergie acheminés

Les aides aux communes

14 258 880 € d'aides de financement 271 communes bénéficiaires :

- 5 665 619 € pour l'effacement
- · 5 213 149 € pour le renforcement
- 1140 582 € pour la sécurisation
 827 980 € pour les raccordements
- 599 038 € pour l'éclairage public
- 133 224 € pour la mobilité électrique

Le SIGil

289 communes adhérentes au SIGil 34 partenaires du SIGil

Le SIGil'urba

Les utilisateurs :

- 132 communes utilisatrices
- 5 intercommunalités
- 12 syndicats (eau potable et/ou assainissement)
-] opérateur de réseau (GÉRÉDIS)
- ·] service de l'état (DDT)

DÉMISSION DU VICE-PRÉSIDENT PHILIPPE MOUILLER

Monsieur Philippe MOUILLER, en sa qualité de Sénateur des Deux-Sèvres, a présenté au Président du SIEDS le 11 septembre 2017 sa démission au poste de deuxième Vice-président du SIEDS. Il a demandé à se voir retirer toutes les délégations qui lui ont été attribuées à compter du 18 septembre 2017 afin de respecter la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014, interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur.

Monsieur Jean-Claude LETOURNEUR a été élu 2^e Vice-président en remplacement de Monsieur Philippe MOUILLER, lors du Comité Syndical du 18 septembre 2017.

La loi permet cependant à Monsieur MOUILLER d'exercer en tant que délégué et membre du Bureau Syndical.

02

LES FAITS MARQUANTS ET NOUVEAUTÉS 2017

1^{ER} CONGRÈS DES MAIRES 79

Cette manifestation, une première pour les Deux-Sèvres, a été organisée par l'association des Maires des Deux-Sèvres. Elle a eu lieu le jeudi 11 mai 2017, au Parc des expositions de Noron, à Niort.





Le SIEDS, partenaire de l'évènement, a conduit une table ronde sur « les Communes et le monde mouvant de l'énergie », animée par Philippe MOUILLER, Sénateur des Deux-Sèvres et Jacques BROSSARD, Président du SIEDS.

Les visiteurs ont également pu se rendre sur le stand du Groupe SIEDS ou toutes les entreprises du Groupe étaient représentées. Un moment privilégié, riche en informations et échanges, sous le signe de la convivialité.

LES RENCONTRES DU SIEDS

Du 9 au 19 octobre 2017, le SIEDS a organisé quatre journées d'information à destination des décideurs territoriaux (délégués du SIEDS, communes, intercommunalités...) et de leurs agents (secrétaires de mairie, techniciens...).



Le SIEDS et ses entreprises SÉOLIS, 3D ÉNERGIES et GÉRÉDIS se sont rendus en quatre lieux différents : Secondigny, St-Georges-de-Noisné, Périgné et Geay. Près de 200 personnes ont assisté à ces journées d'information dont l'objectif était de présenter les activités des différentes entreprises du Groupe SIEDS.

La journée débutait par une table ronde composée des quatre directeurs sur le thème de « L'importance et le rôle des filiales du Groupe SIEDS dans l'équilibre du modèle économique en place ».

Deux ateliers pratiques ont suivi :

- Atelier 1: sur les aides financières et les offres de services à destination des communes.
- Atelier 2 : sur les procédures d'urbanisme : mutualisation, solidarité et équilibre territorial.

Chaque présentation était suivie de questions/réponses.

Un espace « exposition » et un espace « questions » étaient tenus par des conseillers spécialisés pour renseigner et répondre aux interrogations.



LE 3^{èME} FRANCE ÉLECTRIQUE TOUR

Le SIEDS et SÉOLIS étaient partenaires de la troisième édition du France Électrique Tour. Cet évènement a pour objectif de démontrer la capacité d'itinérance du véhicule électrique et d'en prouver ainsi la crédibilité. Un équipage SIEDS-SÉOLIS a été engagé à bord d'une Nissan Leaf. Le tour s'est effectué sur un parcours de près de 1500 km sur 4 jours en faisant étape dans 10 villes en reliant Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) et La Roche-sur-Yon (Vendée). De quoi découvrir de magnifiques paysages : le Lubéron, les Gorges de l'Ardèche, le Pilat, le Morvan, le Marais Poitevin...

Étape à SÉOLIS à NIORT le 13 octobre 2017

Le 13 octobre, SÉOLIS a accueilli une étape du Tour à l'heure de la pause déjeuner aux couleurs locales. Ce fut l'occasion d'inaugurer les nouvelles bornes rapides du réseau AlterBase, déployées sur le territoire des Deux-Sèvres d'ici fin juin 2018. Grâce à elles, il sera désormais possible de recharger son véhicule électrique en 30 minutes.



TERRITOIRE D'ÉNERGIE: LA MARQUE COLLECTIVE DES SYNDICATS D'ÉNERGIE

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui regroupe l'ensemble des syndicats d'énergies départementaux, a initié une marque collective, appelée « Territoire d'énergie », afin de renforcer la lisibilité de ses adhérents au niveau national. En France, les syndicats d'énergies portent tous des noms différents et sont bien souvent uniquement identifiés par leurs élus locaux.

Cette marque a vocation d'affirmer le rôle majeur des Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie (AODE) dans le paysage énergétique au niveau national. Ainsi, cette marque peut être déclinée au niveau départemental, certaines structures ont d'ores et déjà prévu de l'adopter intégralement à la place de leur logo actuel.



Depuis plusieurs années, les treize syndicats d'énergies de la région Nouvelle-Aquitaine ont pris l'habitude d'échanger sur des thématiques énergétiques dans leurs régions respectives. Le regroupement des 3 anciennes Régions Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine renforce l'intérêt d'une coopération des syndicats d'énergie. Par ailleurs, la nouvelle Région, chef de file en matière d'énergie et du climat, souhaite développer des actions partenariales avec les AODE sur la base d'une représentativité simplifiée et unifiée.

Ce constat marque une évolution profonde du paysage énergétique français et régional, convaincus de la nécessité de renforcer leurs échanges pour garantir aux communes et EPCI membres de chacun des syndicats départementaux, un service public de l'énergie de qualité et adapté aux enjeux de nos territoires.

Une première rencontre a été initiée en Dordogne le 18 novembre 2016. Les treize Présidents des Syndicats d'Énergie de la Région Nouvelle-Aquitaine ont entériné le 15 juin 2017 à Guéret, la création d'une entente et la création du logo « Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine » pour que cette synergie renforce l'action solidaire des treize syndicats la constituant.



Pour le SIEDS, la marque régionale « Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine » sera utilisée en coexistence avec le logo actuel. Symboliquement le logo comprend trois flammes représentant le « E » de Énergie.



Les 13 syndicats d'énergie

composant l'entente « Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine »

(dans l'ordre des départements) :

- 16 : Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16)
- 17 : Syndicat Départemental d'Électrification et Équipement Rural de la Charente Maritime (SDEER)
- 19 : Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE)
- 19 : Syndicat de la Diège
- 23 : Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDE 23)
- 24 : Syndicat Départemental d'Énergies (SDE 24)
- 33 : Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)
- 40 : Syndicat d'Equipement des Communes des Landes (SYDEC)
- **47** : Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie du Lot-et-Garonne (SDEE 47)
- 64 : Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA)
- 79 : Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)
- 86 : Syndicat Énergies Vienne
- 87 : Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV)



L'entente des Syndicats d'énergie et la Région Nouvelle-Aquitaine forment un partenariat pour la transition énergétique

Les Présidents des treize syndicats d'énergie de la Nouvelle-Aquitaine ont signé le 3 octobre 2017 à Pau avec Alain Rousset, Président de la Région, la convention fixant une feuille de route très ambitieuse pour une mise en œuvre territoriale de la transition énergétique. Chef de file de la transition énergétique, la Région est chargée d'élaborer le volet « énergie » du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Cette convention vise à faire converger le rôle déterminant de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de programmation et de planification des politiques publiques situées sur son territoire avec la volonté des 13 syndicats, en tant qu'Autorité Organisatrice de l'Énergie de leur territoire respectif, de contribuer activement à la dynamique impulsée par la Région.



Lors de cette réunion Alain Rousset a indiqué avoir mesuré l'intérêt de s'appuyer sur cette expertise :

« les Syndicats d'énergie ont le savoir-faire, une longue histoire et la Région n'a pas vocation à se substituer aux acteurs locaux compétents ».

03

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

DES OUVRAGES DÉDIÉS AU SERVICE PUBLIC DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Le patrimoine de la concession comprend l'ensemble des ouvrages affectés à la distribution publique d'électricité : les réseaux Moyenne Tension (HTA) et Basse Tension (BT), les branchements, les postes sources...

15 postes sources

9 035 postes de transformation HTA/BT au 31/12/2017



Réseaux moyenne et basse tension

Pour le SIEDS, ce patrimoine s'étend des postes sources jusqu'aux bornes aval du disjoncteur basse tension chez les usagers.

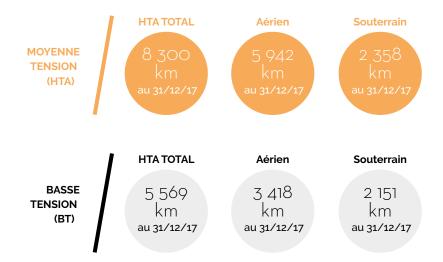
Le réseau public de distribution d'électricité, propriété du SIEDS, est constitué :

- · de postes sources
- · du réseau Moyenne Tension (HTA),
- · de postes de transformation HTA/BT,
- et du réseau Basse Tension (BT).

Le SIEDS, autorité concédante et propriétaire des réseaux a confié à GÉRÉDIS la mission de service public de distribution de l'électricité sur son territoire. Cette mission d'exploitation, d'entretien et de développement des réseaux est réalisée dans le cadre d'un contrat de concession.



Les réseaux



LES INSTANCES SYNDICALES



LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est l'assemblée composée des délégués de toutes les collectivités adhérentes (293 en 2017). Selon les termes du règlement intérieur, « il règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du SIEDS ».

Les membres du Comité Syndical se sont réunis 6 fois au cours de l'année 2017. La séance du 18 septembre 2017 a dû être reportée faute de quorum.

Les grandes décisions

- Clôture du programme éclairage public 2014.
- Détermination des nouvelles règles de financement des travaux d'effacement.
- Débat d'orientation budgétaire 2017.
- Autorisation d'exécuter des investissements en 2017 dans l'attente du vote du Budget Primitif 2017.
- Adhésion 2017 aux organismes extérieurs.
- Remplacement d'un membre de la CCSPL pour l'ancien arrondissement de Melle : désignation de M^{me} Émilie BAUDREZ, déléguée de la commune de Tillou.
- Remplacement du représentant du SIEDS au CAUE : désignation de M. Daniel MOREAU, délégué de la Forêt sur Sèvre et membre du Bureau Syndical
- Mise en place pour la filière administrative du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.
- Modification du fonctionnement du GRD en acceptant le transfert des deux directions de spécialités (la DER et la DTRPS) de SÉOLIS vers GÉRÉDIS.
- Reprise de l'alimentation électrique du quartier de « la Gavacherie » à Niort.
- Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Autorités Organisatrices de l'Énergie (AOE) du Territoire d'Énergie de la Nouvelle-Aquitaine.



- Désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire.
- Examen et adoption du compte de gestion 2016 et compte administratif 2016 du budget principal et du budget annexe SIGil.
- Affectation des résultats 2016 pour le budget principal et le budget annexe SIGil.
- Adoption du budget primitif annexe SIGil 2017.
- Adoption du budget primitif annexe 2017 et des délibérations associées notamment la création de tous les programmes de travaux.
- Modification des règles du programme effacement.
- Création du programme « Séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public.

177 PRÉSENTS



159 PRÉSENTS

- Autorisation du projet d'apport des activités matérielles de construction, exploitation, maintenance et entretien des réseaux de distribution d'électricité par la SAEML SÉOLIS à la SAS GÉRÉDIS, Gestionnaire du réseau de Distribution.
- Clôture du programme Syndicat Environnement 2014.
- Création d'un programme intitulé « programme d'accompagnement des projets structurants sur le territoire du SIEDS ».
- Partenariat SIGil Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres numérique ».



160 PRÉSENTS

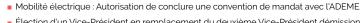
25 sept

99 PRÉSENTS

- Présentation de tous les rapports annuels d'activité 2016 de SÉOLIS, de GÉRÉDIS, de la SAEML 3D ÉNERGIES, de la Régie 3D ÉNERGIES de GRDF, des représentants du SIEDS au sein du Conseil de Surveillance de SÉOLIS et au sein du Conseil de Surveillance de la SAEML 3D ÉNERGIES.
- Clôtures de programmes de travaux (Éclairage Public 2012, Extension 2014, Sécurisation Fils Nus faible section 2014, Intervention Paysagère 2015).
- Dépose de ligne électrique à Saint-Germier et à Cerizay.
- Détermination de la durée limite d'attribution des aides financières pour les programmes de
- Décision modificative n° 1 rattachée au budget principal 2017.
- Examen et adoption du compte de gestion et compte administratif 2016 du budget annexe raccordement des producteurs
- Affectation des résultats 2016 pour le budget annexe raccordement des producteurs.
- Adoption du budget supplémentaire annexe raccordement des producteurs HTA 2017.
- Adhésion supplémentaire 2017 aux organismes extérieurs : réseau TEPOS.
- Création d'une entente « Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine » entre les 13 syndicats d'énergie de la Nouvelle-Aquitaine.



PAS LE QUORUM -> report au 25 septembre 2017.



- Élection d'un Vice-Président en remplacement du deuxième Vice-Président démissionnaire.
- Proposition de modification de la composition du Conseil de surveillance de SÉOLIS.

Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

- Modification de la composition des commissions du SIEDS et de la Commission d'Appel d'Offres Énergies du SIEDS.
- Augmentation du capital social de la SAEML 3D ÉNERGIES pour la construction du parc P2 bis la
- Dépose de ligne électrique à la Chapelle-St-Laurent et à Mazières-en-Gâtine.
- Remise d'ouvrage de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan.
- Désaffectation et déclassement de parcelles à Vouillé et à St Martin-de-Sanzay.
- Annulation d'engagements comptables concernant les dossiers de branchements longs décidés
- Clôtures et ajustement d'enveloppes de programmes de travaux.
- Décision modificative n° 2 rattachée au budget principal 2017.
- Décision modificative n° 1 rattachée au budget annexe raccordement des producteurs HTA 2017.



217 PRÉSENTS

- Remboursement des frais de déplacement pour les déléqués
- Dépose de lignes électriques à Moncoutant, à Bessines et à Echiré.
- Clôture de programmes de travaux et annulation du programme « Poste source Champdeniers".
- Prise de participation au capital d'ARTÉÉ.
- Décision modificative n° 3 rattachée au Budget principal.
- Décision modificative n° 2. rattachée au Budget raccordement des producteurs.
- Autorisation d'exécuter des investissements en 2018.
- Adhésion au Réseau'com 79.
- Augmentation de l'enveloppe 2017 du programme travaux.



LES BUREAUX SYNDICAUX

Les décisions du Comité Syndical sont préparées au sein d'un Bureau Syndical regroupant autour du Président et des Vice-présidents, des membres élus parmi les délégués. Le Bureau dispose également de délégations d'attribution.

Les membres du Bureau Syndical se sont réunis 5 fois au cours de l'année 2017.

Les grandes décisions

6 février 2017

- Adhésion au service de médecine préventive et professionnelle du CDG 79.
- Location de l'immeuble Rue du Musée à la CAN pour le conservatoire de musique.
- Participation au Congrès des Maires des Deux-Sèvres.

16 PRÉSENTS

- Participation au projet MAESTRO.
- Subvention « coopération décentralisée » accordée à l'association CAJCA
- Demande dérogatoire pour un dossier d'effacement pour la commune de Saint-Martin-les-Melle sur le programme effacement 2016.
- Demande dérogatoire pour un dossier d'éclairage public pour la commune de Hanc sur le programme éclairage public 2017.

11 PRÉSENTS

22

ma
201;

- Participation au financement des travaux d'extension du réseau d'électricité depuis le poste source de Bressuire pour l'alimentation en électricité du futur Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres pour un montant de 454 430,39 € TTC dans le cadre du programme d'accompagnement des projets structurants sur le territoire du SIEDS
- Location du 8 Rue Notre Dame à la CAN pour le secrétariat de l'école de musique

14 PRÉSENTS

11 sept. 2017

3

avri

- 12 PRÉSENTS
- Vente d'une parcelle à Vouillé.
- Vente d'une parcelle à Saint-Martin-de-Sanzay.
- Réalisation de la photo aérienne par IGN suivant le référentiel à grande échelle (RGE) sur le département des Deux-Sèvres.
- Demande dérogatoire pour un dossier de sécurisation de l'Éclairage Public pour la commune de LOUBILLE sur le programme APMC 2017.
- Demande dérogatoire pour un dossier de séparation de réseaux d'Eclairage Public pour la commune de MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE sur le Programme Eclairage Public 2017.
- Simplification des procédures pour le financement des programmes d'enfouissement notamment pour le calcul pour les participations communales.
- 13 nov. ₂₀₁₇
- 15 PRÉSENTS
- Création d'un poste de Technicien Principal de 2^e classe chargé de la gestion des marchés publics.
- Mise à jour des taux de promotion à l'avancement de grade.
- Désignation d'un délégué à la protection des données en remplacement du CIL.
- Locations 2018 de bureaux et de bâtiments de l'Ilôt Rue Notre Dame à Niort.
- Convention de partenariat pour les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) avec SÉOLIS.
- Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distributions d'électricité BT pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau fibre optique par ORANGE.
- Accès à la DGFIP Service des domaines au SIGil

LES COMMISSIONS

Les membres du Bureau syndical et quelques délégués participent à des commissions d'échange et de travail qui proposent au Bureau et au Comité Syndical des actions et des orientations stratégiques.



Nombre de commissions en 2017

- Relations aux collectivités : 8

- Finances : 1

- Développement Durable : 4

- Communication : 5 - Achat Énergies : 4

Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCP)

En 2016, le SIEDS a mis en place une Commission Consultative Paritaire de l'Énergie, prévue par la loi de transition énergétique. Avec cette loi, les AODE (Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie) ont vu leurs compétences renforcées et clarifiées par le législateur.

Cette commission constitue un lieu de dialogue entre le SIEDS et les EPCI à fiscalité propre. Celle-ci a pour objectif de coordonner l'action de nos membres dans le domaine de l'énergie, entre autres en mettant en cohérence nos politiques d'investissement et en facilitant l'échange de données.

La commission s'est réunie pour la première fois le 8 septembre 2017, présidée par Philippe Mouiller, Sénateur des Deux-Sèvres et membre du Bureau Syndical. Cette commission est composée d'un membre élu de chaque EPCI à fiscalité propre inclus dans le périmètre du territoire SIEDS ainsi qu'autant d'élus pour le syndicat.

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Le législateur a souhaité, au moyen de cette commission consultative, placer l'usager au cœur des missions des services publics locaux.

Elle est composée d'élus et d'associations de consommateurs et des chambres consulaires. Cette commission doit être consultée en amont de toute délégation de service public (gaz, électricité) et examine, chaque année les rapports d'activités établis dans le cadre du contrôle de concession.

La CCSPL peut également débattre d'autres sujets liés notamment à l'information et à la défense des usagers. La CCSPL s'est réunie le 19 juin 2017.

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

LES MOYENS HUMAINS

Les services du SIEDS, installés au 14 rue Notre-Dame à Niort, comptent vingt-quatre agents placés sous la direction de Philippe BATOT, Directeur Général des Services (DGS). Cet effectif se répartit par moitié entre les équipes techniques et administratives.





Organigramme au 31/12/2017



06

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2017

D'OÙ VIENT L'ARGENT?

Le Comité Syndical a seul la compétence pour délibérer sur les orientations budgétaires, le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion et le compte administratif.

Subventions FACÉ

Les ressources du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) sont alimentées par la contribution annuelle des gestionnaires de réseau de distribution, en fonction des kilowattheures distribués en basse tension. Ce fonds contribue à financer les travaux de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux.

Redevance de concession

Dans le cadre du cahier des charges de concession, GÉRÉDIS verse au SIEDS, propriétaire des réseaux, une redevance représentative de la contre-valeur annuelle des investissements mis à disposition du concessionnaire.

Contribution syndicale des communes

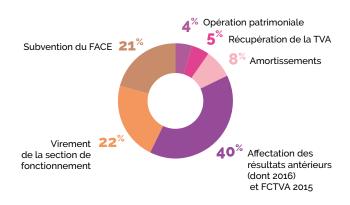
Il s'agit de la part financée pour travaux de raccordement et d'effacement des réseaux.

LES RECETTES PROVIENNENT ESSENTIELLEMENT DE LA TCCFE.

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité est à la charge des usagers, indexée sur leur consommation d'énergie électrique. Elle est prélevée sur la facture et collectée par les fournisseurs d'énergie. Elle est ensuite affectée par le SIEDS au développement des réseaux.

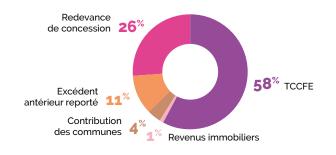
Recettes d'investissement

TOTAL: 25 745 612,35 €



Recettes de fonctionnement

TOTAL: 12 709 176,44 €





RÈGLES DU BUDGET

LES RÈGLES SONT LES MÊMES QUE DANS UNE COMMUNE. Débat d'orientations budgétaires 2 mois avant le vote du Budget Primitif.

Vote du :

- Budget primitif avant le 15/04/N.
- Compte de gestion avant le 30/06/N.
- Compte administratif avant le 30/06/N.
- Décision(s) modificative(s) toute l'année selon les besoins

Acquisition de la signature électronique en lien avec la trésorerie :

Afin de répondre à la nouvelle règlementation, le SIEDS a souscrit à l'abonnement d'un logiciel permettant la dématérialisation avec signature électronique des bordereaux, ce logiciel est directement lié à Cegid (logiciel de comptabilité) et en lien avec la trésorerie.

Dématérialisation des actes en lien avec la préfecture :

Afin de répondre à la nouvelle règlementation, le SIEDS a souscrit à l'abonnement d'un logiciel permettant la dématérialisation des actes avec la préfecture.



07 LE SIGil, LE SIGil'urba **ET LE PCRS**

LE SIGIL: SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE D'INTÉRÊT LOCAL



Le SIGil est un outil moderne au service des communes du département pour la consultation des plans et des matrices cadastrales, des réseaux, des documents d'urbanisme et données communales.

Le SIGil développe également des outils métiers interactifs pour accompagner les communes au quotidien et répondre à leurs attentes pour l'aménagement durable du territoire.

Communes adhérentes et partenaires du SIGil

289 communes adhérentes du SIGil :

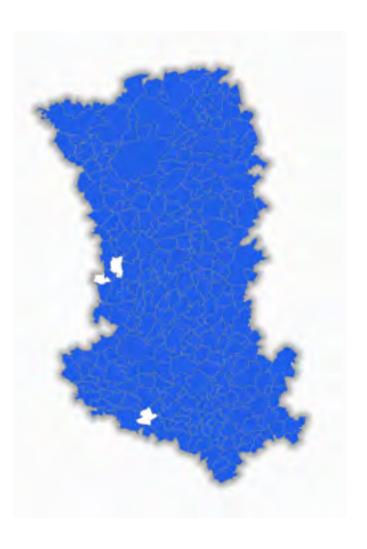
 4 communes non-adhérentes (Puy Hardy, Saint-Maixent-de-Beugné, La Chapelle-Thireuil, Villiers-en-Bois)

34 partenaires du SIGil :

- 8 intercommunalités
- 15 syndicats (eau potable, et/ou assainissement)
- 7 opérateurs de réseau (Électricité, gaz...)
- 2 services de l'État (DGFiP. et DDT)
- · le Département des Deux-Sèvres
- · le SDIS

Nouveaux partenaires 2017:

- · Deux-Sèvres numérique
- · DGFiP Vienne





Comité de coordination SIGIL du 13 juin 2017

Cette réunion annuelle s'est déroulée à l'Espace Régional des Ruralies à Vouillé et a regroupé environ 50 personnes, soit l'ensemble des partenaires du SIGil (Syndicat d'eau potable, Syndicat d'assainissement, Communautés de communes, Opérateurs de réseaux...) afin d'aborder les thèmes liés à l'information géographique.

En 2017, le SIGil, les nouveautés du SIGil'urba ainsi que le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) étaient à l'ordre du jour.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

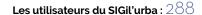
Un groupe de travail a été constitué afin de mettre en place un outil SIGil pour les zones d'activités économiques. Cet outil permettrait aux intercommunalités d'intégrer les zones d'activités économiques dans le SIGil et de pouvoir ainsi gérer leurs parcelles vacantes et occupées.

LE SIGIL'urba POUR LA GESTION ET L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME



Le SIGil'urba est une plateforme dédiée à toutes les communes et les gestionnaires de réseaux pour la gestion et l'instruction des dossiers d'information et d'autorisation du droit des sols.

Cet outil de gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme permet l'échange des documents dématérialisés entre les différents acteurs du territoire, la consultation des opérateurs de réseaux et de faire un lien entre les dossiers déposés et les données du SIGil..

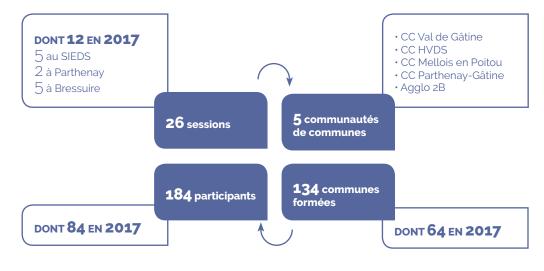


- 132 Communes (/293)
- 5 Intercommunalités
- 12 Syndicats (eau potable, et/ou assainissement)
- ·] Opérateur de réseau (GÉRÉDIS)
- ·] Service de l'état (DDT)

Les nouveaux partenaires 2017:

- · Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo 2B)
- · Communauté de communes Val de Gâtine
- · Communauté de communes du Mellois en poitou (Val de Boutonne)

Sessions d'utilisation organisées pour les secrétaires de mairie et leurs instructeurs





Pionnier en France, le SIGil'urba est présenté lors de salons professionnels

■ ESRI 11-12 octobre

« Esri France organise depuis 20 ans la Conférence Francophone des Utilisateurs Esri. Rendez-vous incontournable de la Géomatique francophone, cet événement est un moment unique et privilégié de rencontres, d'échanges et de partages d'expériences pour toute la communauté des utilisateurs francophones Esri. Ainsi, le SIEDS a été invité afin de présenter son outil novateur le SIGII'urba lors des communications utilisateurs ».

■ Le Rapport du CEREMA publie un article et « place le SIEDS comme site unique en France ». Novembre 2017

OPERIS 21-22 novembre

Rencontres SIG régional à Marennes d'Oléron 4 décembre

 Séminaire CNFPT
 8 décembre.
 Veille technologique des systèmes d'information géographique.



PCRS: PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

Chaque année en France lors de travaux, plusieurs milliers de réseaux sont endommagés générant des perturbations sur les réseaux et des accidents graves.

Parmi les causes, des fonds de plans d'origines multiples, de qualités et de précisions inégales et une couverture du territoire hétérogène.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la réglementation « anti-endommagement des réseaux et canalisations » ou « Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux » (DT-DICT) est entrée en application afin de prévenir la sécurité des personnes et des biens lors de travaux à proximité de réseaux enterrés.

Qu'est-ce que le PCRS?

IL S'AGIT D'UN PLAN C'EST-À-DIRE D'UNE REPRÉSENTATION EN 2 DIMENSIONS D'UNE PORTION DE TERRITOIRE.

Corps de Rue : on ne s'intéresse qu'à l'espace public, les propriétés privées sont donc exclues. L'espace public est en majorité constitué par de la voirie.

Simplifié: parce que le PCRS ne répertorie que certains objets stables et identifiables de la voirie. Il est possible d'y ajouter les affleurants et le patrimoine communal.

Les objectifs du PCRS

- Améliorer la réponse au DT/DICT.
- Partager un fond de plan unique, fiable et normalisé.
- Mutualiser les coûts de collecte des informations de base portées par chacun des acteurs.
- Fiabiliser les échanges d'informations entre les acteurs.

Le rôle du SIEDS en tant que 1^{er} gestionnaire de réseau du département

- Etre le référent des communes en terme d'information géographique.
- Mutualiser les coûts et les moyens techniques autour d'un partage financier.
- Être le coordonnateur de l'information géographique.
- Animer le groupe de travail PCRS 79.

C'est dans ce cadre que le SIEDS, en tant que premier gestionnaire de réseaux du département et à travers sa compétence Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil), a proposé la mise en place d'un groupe de travail départemental sur cette thématique avec les collectivités et gestionnaires de réseaux intéressés.

L'objectif du groupe de travail PCRS79 :

Depuis 2015, le groupe de travail s'est réuni afin de faire un point sur la réglementation et les différentes techniques d'acquisition du PCRS (relevé typographique, orthophotographie et le levé LiDAR), d'établir un inventaire des plans existants dans le département et de recenser les besoins de chacun.



Véhicule de la société GÉOSAT équipé de la technologie LiDAR

Le SIEDS expérimente la technologie LiDAR sur 2 communes.

Les élus du SIEDS ont décidé de réaliser une expérimentation avec un levé terrestre LiDAR (télédétection par laser) sur une commune urbaine et une commune rurale de son territoire.

Dans le but d'être en conformité avec cette réglementation et d'améliorer la précision du repérage des réseaux, une expérimentation a été établie pour obtenir une base de travail et mesurer concrètement les coûts et difficultés d'un tel projet.

Zoom sur l'expérimentation à Magné et Brie

Les communes de Magné et Brie ont été retenues comme lieux de test. Du 4 au 8 septembre 2017, un véhicule de la société GEOSAT, missionnée par le SIEDS, a sillonné les rues de ces deux communes afin de procéder au relevé de la voirie. Les données sont en train d'être analysées et contrôlées (contrôle de la précision avec des sorties terrain).

De plus, le SIEDS a invité les élus et les membres du groupe de travail pour une présentation sur le terrain de cette technologie innovante (en présence du véhicule).

— La technologie LiDAR

Une méthode innovante. Cette technologie permet de représenter topographiquement en trois dimensions l'environnement urbain grâce à un système laser monté sur un véhicule. L'ensemble des points 3D relevés (jusqu'à 400 000/seconde) à l'aide de deux scanners, permet d'obtenir une multitude de détails au niveau du sol et des éléments de surface, et ce sur tout type de route, sans gêner le trafic, à une vitesse pouvant aller jusqu'à 90 km/h.



L'acquisition des données du nuage de points, servant de document de base à la vectorisation et constitution du PCRS, est réalisée en 2 jours sur l'ensemble d'une commune (50 km).



Ouelques jours plus tard, l'orthovoirie est produite. Il s'agit d'un plan de coupe horizontal des points LiDAR permettant le positionnement des réseaux.

Au bout de 3 mois, ce plan de corps de rue est livré, il contient :

- la topographie
- le bâti (façades)
- la voirie
- les clôtures
- les clotures
 le végétal
- les ouvrages d'art
- les affleurants visibles
- Il peut être enrichi avec la signalétique
- le mobilier urbain



08

LES PROGRAMMES D'AIDES AUX COMMUNES

Nb de

FINANCEMENT DES TRAVAUX

Afin de soutenir et répondre efficacement aux demandes croissantes des communes, le SIEDS propose un ensemble de programmes et de subventions pour la réalisation des travaux.

Montant des aides engagées en 2017 :

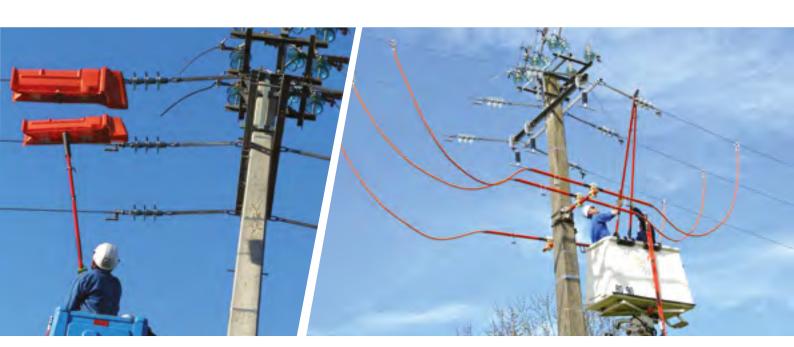
- · 14 258 880 euros,
- 271 communes bénéficiaires.

Programmes de subvention

PROGRAMME	DESCRIPTIF	PARTICIPATION	Montant des aides HT engagées en 2017	communes bénéficiaires/ ou dossiers
ACCOMPAGNEMENT DE PROJET DE MANDAT COMMUNAL	Pour un déplacement d'ouvrage à la charge de la commune sur le réseau HTA ou BT et travaux sur le réseau d'éclairage public (déplacement d'un ouvrage existant en aérien et ses émergences, reconduction du réseau en technique souterraine, sécurisation du réseau d'alimentation d'éclairage public, horloge astronomique).	70% Plafond 20 000€	69 815 €	7
ÉCLAIRAGE PUBLIC	 Sur le matériel (mât et lanterne) Pour la sécurisation de l'éclairage public, la mise en lumière d'un patrimoine communal, la création ou le remplacement des points lumineux faisant recours à des lampes contenant du mercure, le remplacement de l'éclairage public dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux électriques 	50% Plafond 10 000€	599 038 €	67
BRANCHEMENT LONG	 Pour les projets de raccordements publics exceptionnels concer- nant des activités économiques pour les branchements profession- nels devant respecter des distances d'éloignement 	70% Plafond 15 000€	32 434 €	3
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE	■ Installation d'une borne électrique	80%	133 224 €	8
AUDIT ÉNERGÉTIQUE	• Audit énergétique d'un bâtiment communal visant à diagnostiquer les déperditions de chaleur et les émissions de GES d'un bâtiment, préconiser et chiffrer le montant des travaux nécessaires pour les diminuer.	10% Plafond 1 000€	0	0

Programmes sous maîtrise d'ouvrage du SIEDS

PROGRAMME	DESCRIPTIF	PARTICIPATION	Montant des aides TTC engagées en 2017	Nb de communes bénéficiaires
EFFACEMENT Syndicat environnement Enfouissement C	■ Enfouissement de réseaux d'électricité et intégration des « postes tours » dans l'environnement	Jusqu'à 80% Plafond 75 000 €HT Âge du réseau > 20 ans	5 665 619 €	45
RENFORCEMENT Renforcement (AB) Extension (AB)	 Garantir la qualité de desserte électrique des communes rurales en levant la contrainte de tension, d'intensité ou de puissance 	100%	5 213 149 €	69
SÉCURISATION Sécurisation (S) Sécurisation faible section (S')	 Remplacer les fils nus fragiles et vétustes des communes rurales 	100%	1 140 582 €	12
RACCORDEMENT Individuelle Lotissement	Extension du réseau d'électricité sur le domaine public à la charge de la collectivité	82%	827 980 €	39
SÉPARATION RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC	 Réaliser les travaux d'établissement de la continuité électrique sur le réseau d'éclairage public en accompagnement des travaux des programmes CAS FACE 	100%	122 609 €	41
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS	 Accompagner les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans la réalisation de projets structurants en finançant des travaux dans le champ de compétence exclusif du SIEDS 	Soumis au Bureau Syndical	454 430 €	1

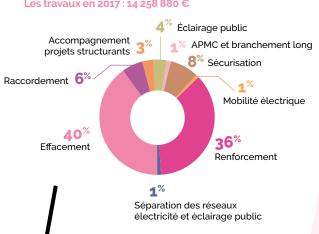


BILAN DES PROGRAMMES TRAVAUX 2017

Communes ayant bénéficié des aides du SIEDS en 2017



Les travaux en 2017 : 14 258 880 €





Zoom: Eclairage public

NOMBRE DE DOSSIERS : 112

MONTANT DES AIDES : 599 038 € HT

- · 3 392 points lumineux
- Coût moyen d'un point lumineux :

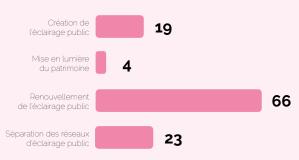
476,26 € нт

- Budget: 599 581,23 € HT
- Coût moyen d'un dossier :

5 353,40 €

- Montant total des travaux (matériel EP) :
- 1 615 486,08 € нт
- 80 % des lanternes installées sont en LED

NOMBRE DE DOSSIERS ÉCLAIRAGE PUBLIC 2017 (PAR TYPE DE TRAVAUX):



Zoom : programme MOBILITÉ ÉLECTRIQUE dernière phase





Depuis 2014, le SIEDS et son concessionnaire SEOLIS déploient des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur les communes adhérentes au SIEDS et conforme au schéma directeur retenu par la Région et l'ADEME.

Ce réseau va permettre aux usagers Deux-Sévrien de charger leurs véhicules dans un rayon de 20 kilomètres entre les 83 bornes.



Zoom : programme EFFACEMENT

Le mercredi 7 juin 2017, les élus et les agents ont visité le chantier d'effacement de la Route de Coulonges à NIORT et ont pu assister à la confection d'une boîte de jonction électrique. Ce chantier d'envergure d'effacement de réseau s'étend sur 1 km avec une partie renforcement.

NOUVEAUTÉS 2017

Définition de nouvelles règles pour le programme EFFACEMENT

Le Comité Syndical du SIEDS a voté la délibération n°17-03-13-C-11-61 du 13 mars 2017 relative à la création du « Programme EFFACEMENT 2017 » pour la dotation des travaux d'enfouissement intitulé « EFFACEMENT 2017 ».

Les règles de financement des travaux d'effacement sont modifiées.

Une participation minimum des collectivités membres du SIEDS de l'ordre de 20 % sera appliquée et déterminée par la vétusté du réseau électrique. La subvention est plafonnée à hauteur de 75 000 € HT. Les réseaux de moins de 20 ans ne sont pas subventionnés.



Création d'un programme séparation de réseaux d'électricité et d'éclairage public

Le Comité Syndical du SIEDS a voté la délibération n°17-03-13-C-11-61 du 13 mars 2017 relative à la création du « Programme séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public » pour les travaux d'établissement de la continuité électrique sur le réseau d'éclairage public en accompagnement des travaux des programmes CAS FACE. Ce programme consiste dans la prise en charge par le SIEDS à 100 % des câbles et fils d'éclairage public. Ces travaux ne sont pas imputables aux programmes CAS FACE.

Constitution d'un dossier de demande de subvention auprès du FACE Tempête

FACE Intempéries LEIV et ZEUS: suite aux dernières tempêtes hivernales, 14 000 usagers ont subi des coupures, et des travaux de renforcement et sécurisation sont à prévoir sur le réseau impacté. Le SIEDS a donc sollicité le FACE pour ouvrir un programme Intempéries. Cette demande concernerait les réseaux situés sur les communes de SAIVRES, LEZAY, FENIOUX et MELLERAN pour un montant de travaux de 259 509€ HT et une subvention du FACE estimée de 207 607€ HT.



Programme d'accompagnement des projets structurants sur le territoire du SIEDS

Le SIEDS participe depuis 1923 à l'aménagement de son territoire, œuvre pour le développement du territoire par la mutualisation des moyens et peut participer à l'émergence de projets structurants en collaboration avec les établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre.



Ce programme a pour but d'accompagner ces établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans la réalisation de projets structurants en finançant des travaux dans le champ de compétence exclusif du SIEDS.

Ce moyen d'intervention vise au renforcement de l'attractivité de notre territoire par le maintien, le développement ou la création d'activités et de services. En 2017, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a sollicité le SIEDS pour financer des travaux relatifs à l'extension du réseau d'électricité depuis le poste source de Bressuire pour l'alimentation en électricité du futur Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres pour un montant de 454 430,39 € TTC sur la commune de Faye l'Abbesse.

09

LES ACTIONS RSO (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS) DU SIEDS

L'ÉCO-CONDUITE

Vous connaissez l'éco-conduite? C'est l'ensemble des actions qui permettent de réduire l'impact environnemental de ses déplacements. Dans son plan de formation pluriannuel, le SIEDS a mis en place plusieurs actions comme la sensibilisation de ses agents à ce concept général.



Elle prend la forme de sessions de formation pour une conduite plus économique.

La démarche s'accompagne également de la diffusion des aires de co-voiturage sur le département et les déplacements professionnels sont organisés de façon groupée.

L'éco-conduite en chiffres

15 % de consommation de carburant en mois.

20 % d'économie générale en moyenne.







LE COMPTE CO₂

Le SIEDS, en tant qu'aménageur du territoire, constitue un acteur majeur de la transition énergétique avec ses entreprises SÉOLIS, 3D ÉNERGIES et GEREDIS. Il crée le réseau électrique, l'entretien, l'exploite, fournit l'électricité et la produit (pour partie) par le biais des énergies renouvelables. Dès 2011, pour répondre aux finalités de la transition énergétique, le SIEDS a travaillé à la réalisation d'un diagnostic qui a permis de calculer qu'il émettait à lui seul 130 tonnes équivalent CO₂.

De ce constat, il a été décidé de s'engager à travers le dispositif du Compte CO₂ qui lui permet de valoriser sa politique de développement durable.

Cet outil permet de compenser ses émissions de CO₂ localement en soutenant financièrement différents acteurs situés sur le territoire des Deux-Sèvres (35 ménages, 10 agriculteurs, 2 à 3 entreprises) par le biais de la plateforme Compte CO₂.

L'objectif de ce mécanisme est d'inciter le plus grand nombre à émettre le moins possible de CO₂, tout en leur permettant de découvrir les nombreux bénéfices générés par cette action.

— Comment ça marche?

Grâce à la plateforme web Compte CO_2 , les émissions de CO_2 évitées sont comptabilisées en monnaie complémentaire « CO_2 » qui peuvent être converties en euro avec la carte CO_2 . Une tonne de CO_2 évitée, donne ainsi un crédit de 1000 CO_2 sur le Compte CO_2 .

Ces 1000 CO₂ valent 52,64 € avec la carte CO₂ grâce à laquelle je peux payer chez n'importe quel commerçant et en toute sécurité.

Les personnes qui agissent pour réduire leurs émissions de ${\rm CO_2}$ sont ainsi récompensées et augmentent leur pouvoir d'achat :

« Baisser la température de chauffage, moins utiliser sa voiture, autant de consommations d'énergies fossiles en moins, de CO_2 évité et de pouvoir d'achat gagné! »

Compte CO_2 permet à l'ensemble des acteurs du territoire, entreprises, agriculteurs, collectivités, particuliers de s'engager en faveur du climat en donnant une valeur au CO_2 évité.

LES ENFANTS, CES CITOYENS DE DEMAIN

Bientôt, ils prendront le relai et seront les acteurs de demain. Voilà pourquoi nous semons sur le terrain fertile des jeunes consciences, les idées essentielles pour préserver notre planète.

Les enfants sont particulièrement sensibles aux discours en faveur de la nature. Pour nourrir cette appétence, le SIEDS soutient des opérations menées au sein des écoles. Depuis la rentrée scolaire 2016, ses élus ont confié à l'association la Bêta-Pi (Melle 79), la création d'une animation sur le thème des énergies renouvelables, pour les classes de CM2. Il s'agit de présenter la matière de façon ludique et motivante. Depuis septembre 2017, le SIEDS propose également aux enfants du cycle 3 (CM1/CM2/6°) un concours baptisé Écoloustics sur le thème des « énergies dans ma commune : hier, aujourd'hui et demain ». Il s'agit de réaliser un projet dont la forme et le support sont libres.



ANIMATION SCOLAIRE: « LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EXPLIQUÉES AUX ENFANTS!»

La Nouvelle République

le niortais

saint-martin-de-bernegoue

A la découverte des énergies renouvelables

Pour la deuxième année consécutive, le Sieds a financé un programme d'animations pédagogiques afin de sensibiliser les élèves de CM2 aux énergies renouvelables. La classe des CMI/CM2 a été remue et a récemment bénéficié d'une première séance de « description du monde de l'energie et enjeux du développement durable ». Adrien Gaineau-Bochard, animateur de l'association melloise La Bétapla proposé aux élèves des activités ludiques et interactives afin qu'ils découvrent l'importance des énergies renouvelables pour l'avenir de notre planète.

tmeau-Bochard, animateut uc Plassociation melloise La Béta-Pi a proposé aux élèves des activités ludiques et interactives afin qu'ils découvrent ou redécouvrent l'importance de energies renouvelables pour l'avenir de notre planète. Les enfants ont ainsi manipulé des photos, les ont classées, ont monté quelques circuis électriques, ont fait fonctionner de petites génératrices... Grâce à du matériel adapté, aux explications claires et précises de l'animateur et à un diaporama bien documenté, les élèves sont repartis avec



L'animateur de la Béta-Pi a proposé une séance d'apprentissage interactive.

d'apprentissage interactive.

des connaissances enrichies
dans le domaine du développement durable. Ils ont été très
actifs, ont beaucoup participé
et se sont montrés très motivés
par le projet et ses enjeux.
Deux autres après-midi seront
consacrées à cette thématique,
à raison d'une rencontre par
trimestre. Les élèves approfondiront alors leurs savoirs concernant les énergies solaires et
éoliennes.

Le SIEDS a décidé de financer pour la 2° année consécutive des animations scolaires sur le thème des énergies renouvelables, à destination des élèves de CM2.

Ce programme ayant remporté un réel succès l'année scolaire précédente, 61 demandes d'inscription ont été reçues pour l'année 2017-2018. Cette année encore, le groupe projet a bénéficié de l'accompagnement et de l'expertise de Madame Chardavoine, conseillère pédagogique à l'inspection académique. Elle était chargée de présenter le projet à toutes les écoles primaires du département (via le portail de l'académie de Poitiers), de diffuser le courrier du SIEDS avec son bulletin d'inscription et de récolter les inscriptions.

Madame Chardavoine a également participé à la commission qui s'est réunie le 19 septembre pour sélectionner les 35 classes qui allaient pouvoir être bénéficiaires de cette animation.

Les animations se déroulent sur 3 sessions (une par trimestre de l'année scolaire 2017/2018) pour chacune des classes de CM2 retenues.

Elles sont réalisées par l'association la Bêta-Pi, de Melle. Connue et reconnue du monde de l'éducation, l'association bénéficie de toutes les compétences dans le domaine des sciences et techniques ainsi que l'expérience requise pour ce type de projet pédagogique.

Les apprentis scientifiques ont appris à définir l'énergie, ses formes d'expression et ses transformations, à reconnaître les différentes sources d'énergie, comment elle est produite et distribuée. Ils ont également abordé l'énergie hydraulique et la biomasse. Pour que les élèves deviennent incollables sur les énergies renouvelables, le SIEDS propose également aux enseignants des outils spécifiques et dédiés : des fiches pédagogiques à chaque séance pour renforcer les connaissances, des quizz, des livres et bien d'autres surprises...

LES ÉCOLOUSTICS

"LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS MA COMMUNE."





CONCOURS ÉCOLOUSTICS « MA COMMUNE HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN »

Les écoles retenues

Commune / École	Niveau + Nombre	
L'Absie / École du Moulin	CM1/CM2 = 22 - CM2 = 24	Dana Ia
Courlay / École Ernest Pérochon	CM2 = 23	Dans le marqu
Aigonnay / École	CM1/CM2 = 25	FNCCI
Augé / École	CM1/CM2 = 25	ses a
Brion-près-Thouet / École	CM ₁ /CM ₂ = 29	La fé des c
Chaban - Chauray / École Jacques Prévert	CM1/CM2 = 26	Les
Chauray / École St-Exupéry	CM1/CM2 = 28 - CM2 = 28	dar
Clavé / École	CM1/CM2 = 19	pri
Épannes / École J. Prévert	CM1/CM2 = 22	Po u
La Chapelle-Saint-Laurent / École "La Gâtinelle"	CM1/CM2 = 30	l
La Mothe St-Héray / École Ste-Marie	CE2/CM1/CM2 = 20	
Luché-Thouarsais / École Les Adillons	CM1/CM2 = 225	
Mazières sur Béronne / École	CM1/CM2 = 23	
Moncoutant / École de la Sèvre	CM2 = 27	
Niort / École Louis Aragon	CM1/CM2 = 27	
Niort / École Jules Ferry	CM1/CM2 = 23	
Niort / École Edmond Proust	CM1/CM2 (4/24) = 28	
Pamproux / École	CM2 = 27	
Parthenay / École Gutemberg	CM2 = 23 - CM1/CM2 = 25 - CM1/ULIS = 25	
Pompaire / École Louis Canis	CM1/CM2 = 25	
Prin-Deyrançon / École	CM1/CM2 = 23	
Prin-Deyrançon / École	CM1/CM2 = 25	
Saint-Aubin le Cloud / École	CM1/CM2 = 23	3
Sainte-Radegonde / École	CM2 = 2	22
Sainte-Verge / École Maurice Martinot	CM1/CM2 =	25
Saint-Pardoux / École	CM1/CM2 =	= 25
St-Martin de Bernegoue / École	CM1/CM2	= 25
Surin / École	CM1/CM	2 = 29
Usseau / École Eléonore d'Olbreuse CM1/CM2 = 2		12 = 27
Vouillé / École Ernest Pérochon	CM2 = 29 - CM1/CN	M2 = 26

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle marque collective « Territoire d'énergie » la FNCCR développe des actions communes pour ses adhérents.

La fédération a démarré une opération en faveur des élèves du cycle 3 soit des CM1, CM2 et 6°. Le SIEDS a naturellement souhaité s'engager dans ce projet et faire participer les écoles primaires et collèges à ce concours.

Pour participer, les élèves doivent composer un document illustré dont le format est libre, sur la transition énergétique dans leur commune. Les élèves sont invités à faire des recherches sur l'histoire de leur ville sous l'angle de l'utilisation et de la production de l'énergie.

La particularité de ce concours est qu'il s'organise en 2 temps : un premier au niveau départemental relayé par le SIEDS (chaque niveau de classe est récompensé). Un jury composé d'élus, de la conseillère pédagogique en Deux-Sèvres et du groupe projet déterminera les classes gagnantes et les convieront lors d'une journée récréative en mai 2018.

Enfin les dossiers des lauréats seront présentés au jury national qui remettra ses prix en juin à Paris.



14 rue Notre Dame CS 98 803 79 028 Niort Cedex Tél.: 05 49 32 32 60

www.sieds.fr